

---

## Adresse des administrateurs du district de Thouars invitant la Convention à rester à son poste et envoyant six malles remplies de dons en or et argent, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des administrateurs du district de Thouars invitant la Convention à rester à son poste et envoyant six malles remplies de dons en or et argent, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 345;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36162\\_t2\\_0345\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36162_t2_0345_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

sieux ont célébré le décadi dernier dans le Temple de la Raison la conquête de l'infâme Toulon : jamais fête ne fut plus gaie. La plus vive allégresse s'y est fait sentir, et des hymnes, des discours y ont été entendus avec enthousiasme et toujours accompagnés du refrain chéri des sans-culottes : Vive la République ! Vive la Montagne !

Ils sont donc chassés de cette ville rebelle, les esclaves des tyrans : ils ne viendront plus souiller le sol de la Liberté. Partout les satellites des despotes sont frappés de terreur : ils fuient le fer avide des Républicains.

Dès les trônes des tyrans s'ébranlent et celui de Pitt, l'ennemi du genre humain sera foudroyé le premier : car il y a aussi des Républicains en Angleterre...

Continuez, braves Montagnards ! de bien mériter de la patrie et pour triompher toujours, restez toujours unis.

OLIVIER, J. JOHANNES (sans-culotte), F. BOTREL (sans-culotte), HERPIN (sans-culotte), L.-F. LEREBOURG, LELASIEUR (secrét.), LAMY (présid.), A. REGNAUD, H.-P. DE CALANDE.

6

Les administrateurs du district de Thouars adressent à la Convention nationale six malles remplies de galons et étoffes en or et argent, provenant du ci-devant château de Thouars et des églises de plusieurs communes de ce district (1).

Mention honorable (2).

[Thouars. 4 niv. II] (3)

Citoyen Président,

Nous t'adressons par la voie de la messagerie six malles remplies de galons et étoffes brochées en or et argent provenant du ci-devant château de Thouars et d'argenterie des églises de plusieurs communes de ce district, qui s'empressent de substituer le culte de la Raison et de la Liberté à celui du fanatisme.

La superstition religieuse disparaît, les églises se ferment, et les prêtres, abjurant leur erreur, déposent leurs lettres de prêtrise. Ils renoncent enfin à tromper le peuple, trop longtemps victime de la perfide absurdité de leur morale ; mais hélas, quand y renoncent-ils ? C'est après avoir ensanglanté la terre...

Les communes qui n'ont pas encore fait leur envoi, ne tarderont pas et nous t'adresserons ces trésors, aussitôt qu'ils nous seront parvenus.

Toutes les cloches sont descendues, elles ne serviront plus à rallier ni les fanatiques, ni les imbéciles ; nous les avons fait passer au département pour qu'il en soit fait l'usage le plus convenable aux circonstances.

Nous lui avons aussi envoyé l'argenterie provenant des églises de notre commune.

Tu trouveras ci-joint l'état de l'envoi que nous t'adressons, ainsi que la liste des prêtres qui ont abdiqué leur qualité.

Nous ne finirons pas par une invitation à la

(1) P.V., XXIX, 258. Mention dans *M. U.*, XXXV, 429 ; *J. Sablier*, n° 1079 ; *J. Fr.*, n° 479.

(2) B<sup>n</sup>, 26 niv. (suppl<sup>o</sup>).

(3) C. 288, pl. 878, p. 4, 5.

Convention de rester à son poste, ce seroit supposer qu'elle peut le quitter. Elle a juré de sauver la patrie. Elle y mourra, ou la patrie sera sauvée.

A. VALLIS, DORÉ (procureur syndic), MARINET, GEORGET (secrét.).

[Inventaire général, 4 niv. II]

ARGENTERIE	MARCS ONCES GROS		
1° La commune de St-Jean de Bonneval-les-Thouars a déposé .....	16	»	»
2° celle des Hameaux .....	7	6	»
3° celle d'Argenton-l'Eglise .	16	1	»
4° celle de Brion .....	4	»	4
5° celle de Maulais .....	7	»	4
6° celle de Missé .....	5	4	6
7° celle de St-Martin de Sanzais .....	4	7	6
8° celle de St-Cyr-la-Lande	6	»	6
9° celle de St-Jacques ....	4	1	»
10° celle de Baigneux .....	3	3	»
11° celle (de) Bouillé-Loretz	11	6	6
12° celle de Cersais .....	2	7	3
Pour transport .....	94	7	3
13° la commune de Ste-Verge a déposé .....	5	3	5
14° celle de Tourtenay .....	3	3	2
15° celle de Taizé .....	4	1	»
16° celle de Ste-Radegonde .	3	7	7
17° celle de Louzy .....	4	»	4
18° celle de Mascon .....	5	»	»
19° celle de Billazais .....	4	1	»
20° celle de Mauzé .....	5	5	»
21° celle de Ste-Gemme ....	3	6	6
22° celle de Bouillé St-Paul .	3	5	4 1/2
23° celle de Luzais .....	5	5	»
24° celle de St-Médard de Thouars a déposé de nouveau .....	»	5	7
25° celle de St-Pierre-à-Champ, provenant de la ci-devant chapelle des Blancharderies ci .....	1	»	4
26° le collège de Thouars ....	»	7	6 1/2
	148	4	1

GALONS

1° Ornaments de la ci-devant église St-Jean de Bonneval-lès-Thouars .....	10	4	6
2° Dégalonnement de plusieurs habits du ci-dev' marquis de Mauroy, émigré	15	6	4
3° Lits et tapisseries trouvés au ci-devant château de Thouars appartenant au ci-dev' La Trémoille, émigré	108	6	4
	135	1	6
1° Un voile de calice brodé en or et parsemé de perles, auquel voile sont attachées dans un petit papier deux clefs d'ostensoirs, l'une en or et l'autre en argent et une pierre fine.			
2° Etoffes brochées et brochées en or et argent provenant du ci-dev' château de Thouars .....	782	»	»